

Les infos flash N°1/2025 de la Commune de MEY

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal de Mey, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2025!

Que cette année vous soit heureuse, qu'elle soit porteuse de réussite dans vos projets personnels et professionnels, qu'elle soit également plus douce pour celles et ceux qui sont dans la peine ou la souffrance.

Je souhaite que cette nouvelle année nous permette à nouveau de mener les actions nécessaires pour que Mey reste le village où il fait bon vivre. Notre motivation est la même qu'au premier jour. Nous continuerons à organiser des événements pour nous rassembler, car je souhaite que le lien social perdure.

Le principal investissement cette année sera le passage à l'éclairage LED. Avec ce passage au LED, nous souhaitons rétablir l'éclairage la nuit tout en baissant l'intensité aux heures creuses.

Sachez enfin que nous sommes fiers de vous servir car la commune reste le service public le plus proche de vous.

Prenez soin de vous!

Mairie de MEY Téléphone: 09/60/50/00/53

E-Mail : commune.mey@wanadoo.fr / [Facebook commune de Mey](#) / [site internet http://www.mairie-mey.fr](#) / Application PanneauPocket

Permanences mercredi et vendredi de 17h à 19h

Cérémonie des Vœux du Maire



Madame Sylvie Roux, accompagné de son conseil municipal, a présenté ses vœux à la population le dimanche 5 janvier.

Saluons la présence et l'intervention de Monsieur François Grosdidier, Maire de Metz et Président de l'[Eurométropole de Metz](#), et de Monsieur Antoine Dorr, Maire de Vantoux et délégué à la Gemapi.

Un éclairage public 100% LED

La commune Mey modernise l'ensemble de son parc d'éclairage public en remplaçant la totalité de ses luminaires traditionnels par un éclairage LED. Le passage au LED va permettre de réduire la consommation énergétique et ainsi être plus respectueux de l'environnement.

36 830 € sont investis dans ce projet qui a bénéficié du soutien financier de l'état 4604 € au titre de la DETR, du département de la Moselle 3000 €, du fonds vert de l'Eurométropole de Metz pour 11557€.

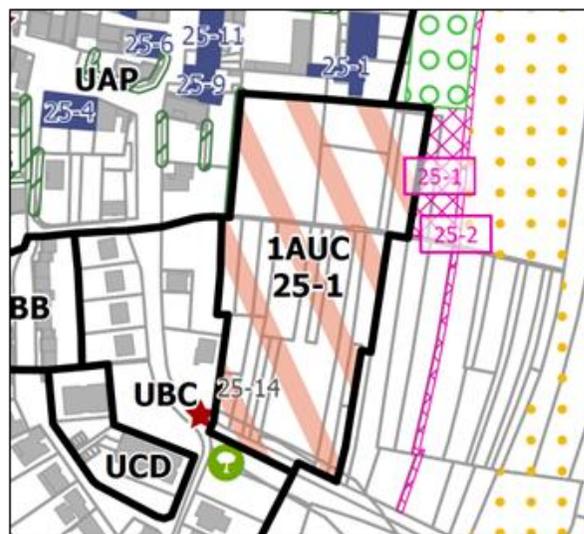
La suspension partielle du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Par ordonnance du 8 novembre 2024, le Tribunal administratif de Strasbourg a suspendu les zones 1AU, 2AU et les OAP sectorielles du PLUi. On parle dès lors une suspension partielle du PLUi, dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif « sur le fond », qui sera prise d'ici plusieurs mois.

Dans ces périmètres suspendus, ce sont les **dispositions des PLU communaux** qui s'appliquent à nouveau (zonage, règlement écrit, OAP sectorielles).

Les zones **1AUC 25-1 et 1 AU 25-1** du PLUi sur la commune de **MEY** sont suspendues.

C'est donc le PLU communal qui s'applique dans ces deux zones.



Le PDA de Mey (Périmètre Délimité des Abords)

Les PDA remplacent les périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historique.

Au sein des PDA, **l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est nécessaire** afin d'effectuer des travaux sur un immeuble bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple) et son avis est dit **conforme**.

Pour Mey, si votre propriété se trouve dans la zone en rose sur la carte, qui correspond au PDA, votre projet d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) est soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

